

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 22 juin 2022 à 17 h, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4
 Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5

Sont absentes : Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. *Ouverture de la séance, constatation du quorum et de la signification de l'avis de convocation*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 17 h 22. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rechargement du 5^e et 3^e Rang – Travaux supplémentaires et ajustement au contrat
4. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
5. Levée de la séance

2022-117 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 20 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Rechargement du 5^e et 3^e Rang – Travaux supplémentaires et ajustement au contrat*

2022-118 RECHARGEMENT COMPLÉMENTAIRE DE LA CHAUSSÉE AU 5^E RANG EST

Considérant la résolution #2022-100 relative à l'approbation de la directive de changement n°1 (DC-1) telle que produite par Tetra Tech en date du 6 juin 2022 ayant pour objet le rechargement complémentaire du 5^e Rang Est, laquelle a été établie en tenant compte du respect des coûts unitaires du bordereau de soumission des travaux correspondants;

Considérant que l'entrepreneur ne pourra réaliser les travaux complémentaires sans un ajustement pour tenir compte de l'augmentation très importante du coût du carburant depuis le dépôt des soumissions (environ 0.70\$ du litre de diesel);

Considérant qu'une directive de changement n°1 révisée (DC-1 rév.) en date du 21 juin 2022 a été produite par Tetra Tech pour tenir compte de l'augmentation très importante du coût du carburant pour les travaux complémentaires;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'approuver la directive de changement n°1 révisée (DC-1 rév.) telle que produite par Tetra Tech en date du 21 juin 2022 ayant pour objet le rechargement complémentaire du 5^e Rang Est, laquelle a été établie en tenant compte du respect des coûts unitaires du bordereau de soumission des travaux correspondants et un ajustement la tonne métrique pour l'augmentation du coût du carburant. Ces travaux supplémentaires visent une longueur complémentaire de +/- 3 500 mètres, une largeur moyenne de 7.85 mètres et une épaisseur de +/- 100 millimètres.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à signer, au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables, la directive de changement en question.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'est soulevée.

5. *Levée de la séance*

2022-119 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de lever la séance à 17 h 25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Gérald Beaulieu
Maire

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Gérald Beaulieu, maire